

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL427

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget, rapporteur et M. Marion, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de personnels »

les mots :

« d'agents ».

II. – En conséquence, aux alinéas 16 et 18, à la première phrase de l'alinéa 37, à l'alinéa 41, à la seconde phrase de l'alinéa 42, aux alinéas 43, 45, 68 et 69, à la seconde phrase de l'alinéa 74, aux alinéas 76 et 77, substituer au mot :

« personnels »

le mot :

« agents ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 19, substituer au mot :

« personnel »

le mot :

« agent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.